

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contact : Alain Pronost, directeur financier groupe
Tél. : + 33 (0) 6 62 60 56 51

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 24 AVRIL 2009

Pompey (France), le 30 avril 2009 - L'assemblée générale des actionnaires de GLOBAL GRAPHICS SA (NYSE-Euronext : GLOG), qui s'est réunie le 24 avril 2009 à Bruxelles, a voté l'ensemble des résolutions qui lui étaient proposées, tant à caractère ordinaire qu'à caractère extraordinaire.

Le détail du vote (à main levée) pour chacune des résolutions soumises aux actionnaires figure en annexe du présent communiqué.

Résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire

Outre notamment l'approbation des comptes sociaux, des comptes consolidés, des conventions et engagements conclus au cours de l'exercice 2008, et de la proposition d'affectation du résultat de cet exercice, les actionnaires ont décidé :

- de ratifier la cooptation en tant qu'administrateur de Monsieur Gary Fry, directeur général, qui avait été décidée à titre provisoire par le conseil d'administration du 23 juin 2008 en remplacement de Monsieur James Freidah, démissionnaire, pour la durée résiduelle du mandat de ce dernier s'achevant au terme de l'assemblée réunie en 2012 pour approuver les comptes de l'exercice écoulé (sixième résolution),
- de renouveler, pour une durée de dix-huit mois, l'autorisation donnée au conseil d'administration de la Société de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de la Société, aux termes duquel celle-ci pourra procéder au rachat d'un maximum d'un million de ses actions à un cours maximal de € 12,00 l'action (septième résolution).

Cette décision a pour effet de mettre fin à l'autorisation donnée le 25 avril 2008 par les actionnaires de la Société au conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions propres pour le même nombre d'actions que l'autorisation désormais en vigueur.

- d'autoriser le conseil d'administration à mettre en place un Share Incentive Plan aux termes duquel des actions préalablement rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions pourront être attribuées gratuitement aux salariés et/ou mandataires des sociétés du groupe Global Graphics, soit sous la condition de l'achat préalable par les bénéficiaires de cette attribution d'actions de la Société dans les proportions arrêtées par le conseil d'administration lors de sa réunion du 17 décembre 2008, soit sans aucune condition d'achat préalable telle que visée ci-dessus (huitième résolution).

Le conseil d'administration pourra, dans le cadre de cette autorisation, valable jusqu'au 1^{er} juillet 2011, attribuer un nombre maximal d'un million d'actions, sous réserve de toutes autres limites légales.

Il est précisé que, sur ce plafond, s'imputeront :

- d'une part, les options d'achat et/ou de souscription d'actions consenties et/ou qui seront consenties en vertu de l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2008 dans sa dix-neuvième résolution (595 000 au 24 avril 2009),
- et d'autre part, les actions attribuées et/ou qui seront attribuées gratuitement en vertu de l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2008 dans sa vingtième résolution (néant au 24 avril 2009).

Pour le calcul de ce plafond, seront prises en compte toutes les actions dont l'attribution a été décidée par le conseil d'administration, que cette attribution soit devenue définitive ou non.

Résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire

La résolution votée lors de l'assemblée générale extraordinaire visait à renouveler au conseil d'administration l'autorisation, valable pour une durée de dix-huit mois, de mettre en œuvre, en période d'offre publique d'achat ou d'échange des titres de la Société, les délégations et/ou autorisations qui lui ont été consenties aux termes des treizième, quatorzième, quinzième, seizième, dix-neuvième et vingtième résolutions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 25 avril 2008 (neuvième résolution).

Information sur le nombre d'actions et de droits de vote

Au jour de l'assemblée générale, le nombre d'actions formant le capital de la Société était de 10 289 781 actions auxquelles étaient rattachés 10 322 526 droits de vote, du fait de l'existence de 32 745 actions auxquelles était rattaché un droit de vote double.

Le nombre de droits de vote exerçables en assemblée était de 10 148 558 droits de vote, compte tenu des 173 968 actions auto-détenues par la Société qui étaient privées des droits de vote qui leur étaient attachés.

Pour tout renseignement sur ce qui précède, merci de contacter Monsieur Alain Pronost, directeur financier du groupe Global Graphics, par courriel à l'adresse suivante : investor-relations@globalgraphics.com, ou par courrier adressé à son intention au siège social.

A propos de Global Graphics

Global Graphics (www.globalgraphics.com) est un groupe leader dans le développement et la commercialisation de solutions logicielles répondant aux besoins des secteurs de l'impression numérique et de l'impression de labeur, et en matière de gestion de documents électroniques. Le Groupe commercialise ses solutions aux acteurs des marchés des arts graphiques et de l'impression de labeur, de l'impression numérique, des applications logicielles professionnelles et du knowledge worker. Le Groupe compte parmi ses clients les plus grands fabricants mondiaux de systèmes pré-presses numériques, d'imprimantes couleur grand format, de systèmes d'épreuves couleur, de copieurs et d'imprimantes pour les marchés professionnels, des grandes entreprises ou des PME, ainsi que pour l'usage privé ou en libéral, ainsi qu'une grande variété de sociétés de développement logiciel.

Détail du vote pour chacune des résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 avril 2009

Quorum

Nombre d'actions formant le capital de la Société au jour de l'assemblée : 10 289 781,
Nombre d'actions auto-détenues et privées de droit de vote à cette même date : 173 968,
Nombre d'actions disposant d'un droit de vote : 10 115 813,
Quorum à titre ordinaire (1/5 des actions ayant droit de vote) : 2 023 163,
Quorum à titre extraordinaire (1/4 des actions ayant droit de vote) : 2 528 954,
Nombre d'actions présentes, représentées ou pour lesquelles un vote par correspondance a été exprimé : 2 894 921, soit 28,61% des actions disposant d'un droit de vote
Nombre de droits de vote attaché à ces actions : 2 896 647.

Détail du vote par résolution

Assemblée générale ordinaire

1^{ère} résolution - Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2008
Adoptée à l'unanimité.

2^{ème} résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2008
Adoptée à l'unanimité.

3^{ème} résolution - Approbation des conventions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce
Adoptée à l'unanimité des seuls actionnaires ayant droit de vote, Monsieur Alain Pronost, administrateur intéressé, titulaire de 11 710 actions et 13 386 droits de vote ne prenant pas part au vote des conventions le concernant.

4^{ème} résolution - Affectation du résultat de l'exercice 2008
Adoptée à l'unanimité.

5^{ème} résolution - Jetons de présence alloués au conseil d'administration pour l'exercice 2009
Adoptée à l'unanimité.

6^{ème} résolution - Ratification de la cooptation de Monsieur Gary Fry en qualité d'administrateur
Adoptée à l'unanimité.

7^{ème} résolution - Programme de rachat d'actions propres
Adoptée à l'unanimité.

8^{ème} résolution - Autorisation à donner au conseil en vue de permettre la mise en place d'un Share Incentive Plan
Adoptée à l'unanimité.

Assemblée générale extraordinaire

9^{ème} résolution - Autorisation donnée au conseil d'administration d'utiliser les délégations et/ou autorisations en période d'offre publique
Adoptée à l'unanimité.

10^{ème} résolution - Pouvoirs
Adoptée à l'unanimité.